

PROJET
**ETUDE D'IMPACT
 SUR L'ENVIRONNEMENT**

**RECONSTRUCTION
 DU PONT DE LA
 RIVIERE BAYONNE
 ET DE SES APPROCHES
 (ROUTE 348)**

TITRE
**IMPACTS ET MESURES
 D'ATTÉNUATION ET
 IMPACTS RÉSIDUELS**

LÉGENDE

- Nouveau tracé 348
- 1 Localisation et numérotation des impacts physique, biologique et humain
- V1 → Localisation et numérotation des impacts visuels

+ MESURES D'ATTÉNUATION SPÉCIFIQUES

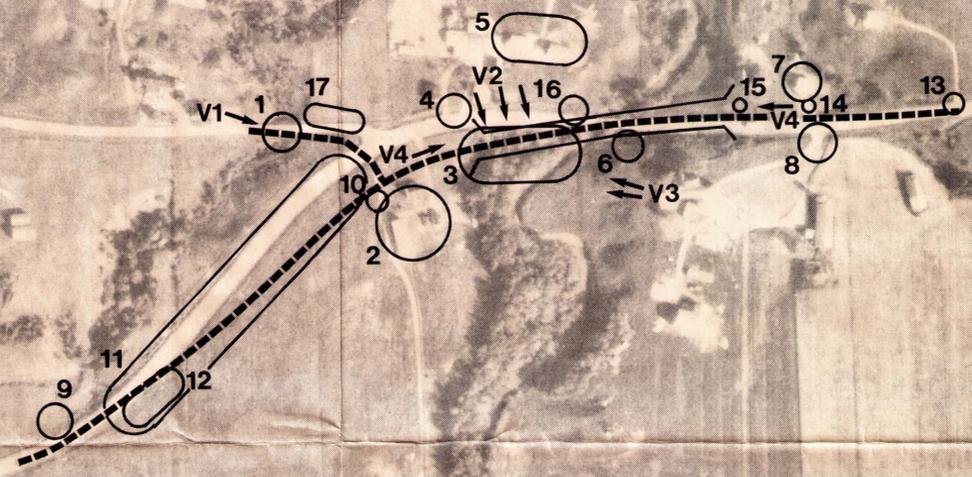
- 1) Appliquer les mesures sur le déboisement et la protection du milieu aquatique (voir rapport);
- 2) Si le souhaite le propriétaire, relocaliser la maison sur la même propriété, respecter les marges de recul, installer un champ d'épuration et une fosse septique;
- 3) Prévoir l'accès à la (aux) résidence (s) ainsi qu'aux bâtiments de ferme pendant et après les travaux;
- 4) Éviter de produire des bruits soudains et des sons stridents durant la construction. Rémunérer s'il y a lieu les pertes encourues;
- 5) Exportation de la source;
- 6) Prévoir l'installation d'une clôture permanente à la limite de la nouvelle emprise et la relier à la clôture existante. L'installation devra se faire avant le début des travaux;
- 7) Prévoir l'accès au champ pendant et après les travaux;
- 8) Décapage du sol arable de la nouvelle emprise. Ce sol servira à la revégétation de l'ancienne emprise. Enlèvement de l'asphalte et de la structure de chemin et décompression sur une profondeur minimale de 20 cm. Reprofilage du terrain sous l'ancienne route pour établir un drainage de surface adéquat. Epanchage du sol arable sur l'ancienne emprise de route. Ensemencement de l'emprise réaffectée (voir rapport);
- 9) Procéder à la localisation exacte des drains qui seront touchés par l'élargissement. Couper et étançonner chaque drain touché à la limite de la nouvelle emprise afin de ne pas affecter les terres du propriétaire. On devra éviter tout rejet de terre dans la partie restante du système de drainage (voir rapport);
- 10) Ensemencement hydraulique d'un mélange de gazon.

**IMPACTS PHYSIQUE, BIOLOGIQUE
 ET HUMAIN**

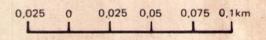
No d'impact	Nature de l'impact	Appréciation globale de l'impact	Mesures d'atténuation spécifiques	Impact résiduel
1	Cours d'eau - Érosion	Faible	1	Nul
2	Milieu bâti - Relocalisation ou acquisition	Faible	2	Nul
3	Érosion - Végétation - Cours d'eau - Faune piscicole	Moyen	1	Faible
4	Milieu bâti - Accès aux résidences	Faible	3	Nul
5	Climat sonore - Elevage de poulets	Fort	4	Nul
6	Milieu bâti - source d'eau	Moyen	5	Nul
7	Milieu bâti - Accès aux résidences	Faible	3	Nul
8	Milieu bâti - Accès aux résidences	Faible	3	Nul
9	Animaux aux champs	Faible	6	Nul
10	Accès aux champs	Faible	7	Nul
11	Résidu de terre	Moyen	8	Faible
12	Drainage souterrain	Moyen	9	Nul
13	Accès aux champs	Faible	7	Nul
14	Accès aux champs	Faible	7	Nul
15	Animaux aux champs	Faible	6	Nul
16	Animaux aux champs	Faible	6	Nul
17	Animaux aux champs	Faible	6	Nul

IMPACTS VISUELS

No d'impact	Nature de l'impact	Appréciation globale de l'impact	Mesures d'atténuation spécifiques	Impact résiduel
V1	Paysage de résidence modifié	Moyen	10	Faible
V2	Paysage de résidence modifié	Moyen	10	Faible
V3	Paysage de résidence modifié	Moyen	10	Faible
V4	Paysage modifié pour les usagers	Moyen	10	Faible



QUÉBEC
 CANAD
 TR
 GE
 CA
 446
 1990



Gouvernement du Québec
 Ministère des Transports
 Service de l'Environnement

SOMER
 SOCIÉTÉ MULTIDISCIPLINAIRE D'ÉTUDES
 ET DE RECHERCHES DE MONTRÉAL INC.
 1704, QUÉBEC, RUE DES CARRETTES, MONTRÉAL, QUÉBEC H3B 1Y4

avec la collaboration de
Urgel Delisle et Associés
 Ingénieurs Consultants en Agriculture
 426 Chemin des Patriotes, St-Charles-sur-Richelieu
 Québec, J0H 2G0